

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1748

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 39, substituer au mot :

« articulée »

les mots :

« en cohérence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.